

Paris, le 20 juin 2013

Communiqué de presse UNPT

Parasites de quarantaine : plus que quelques jours pour déclarer vos surfaces à l'UNPT !

La France bénéficie d'un territoire sain, connu et reconnu, pour la production de pommes de terre. L'UNPT s'implique au quotidien pour œuvrer au maintien de cette qualité sanitaire.

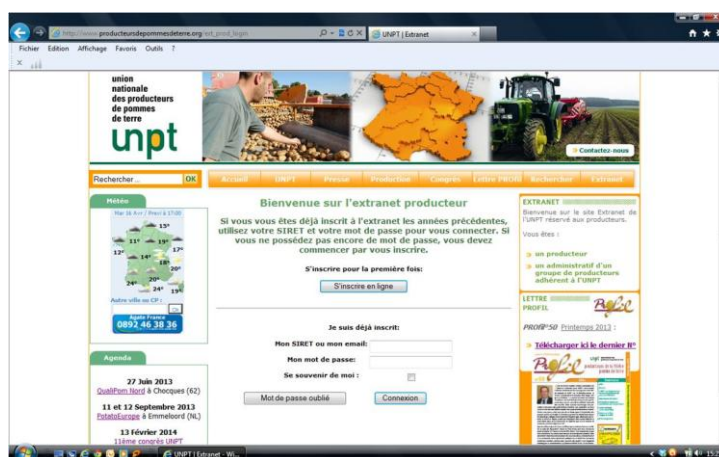
RAPPEL : La convention relative à la solidarité interprofessionnelle en matière sanitaire

Les producteurs sont invités, comme tous les ans, à renvoyer leurs déclarations de surface à l'UNPT **pour le 30 juin** afin de pouvoir, le cas échéant, bénéficier de cette convention. Pourquoi ? Pour être indemnisés en cas d'apparition de maladie de quarantaine.

En effet, sont éligibles au mécanisme les producteurs, négociants, coopératives et industriels cotisant auprès du CNIPT ou du GIPT : soit directement, soit par le biais d'un opérateur industriel ou commercial - **dans la stricte condition que le producteur déclare ses surfaces avant le 30 juin 2013.**

Facile, rapide, gratuit et confidentiel : La déclaration peut s'effectuer en ligne sur l'Extranet de l'UNPT, réservé aux producteurs (onglet « Fonds d'indemnisation ») :

http://www.producteursdepommesdeterre.org/ext_prod_login



Vous pouvez obtenir tous les renseignements sur la convention d'indemnisation de maladies de quarantaine, et le formulaire à télécharger et à compléter, sur le site de l'UNPT www.producteursdepommesdeterre.org ou par téléphone au 01 44 69 42 40.

Une prophylaxie de tous les instants

Respect de la rotation des cultures, nettoyage des matériels, non-récupération de la terre chez son acheteur (négociant ou industriel), choix de la variété, gestion des repousses, ...il existe de nombreux leviers pour limiter la pression parasitaire sur les cultures et se prémunir d'éventuels problèmes d'ordre sanitaire.

Les producteurs et l'ensemble des intervenants de la filière sont donc invités à consulter la plaquette parue à ce sujet en 2012 et intitulée « **Pommes de terre - Prophylaxie, les techniques efficaces de réduction des risques de bioagresseurs** ».

Cette plaquette, réalisée par ARVALIS –Institut du végétal, s'articule autour de tableaux d'efficacité des mesures prophylactiques utilisables en pomme de terre, élaborés grâce aux travaux menés par l'institut et à la bibliographie. Sans se suffire à eux-mêmes, les moyens prophylactiques ont toute leur place dans la mise en œuvre d'une protection intégrée contre les maladies et les ravageurs. Ne les négligeons pas ! Plaquette disponible en téléchargement libre sur www.arvalis-infos.fr



Par leur professionnalisme, les producteurs de pommes de terre montrent qu'ils sont capables de répondre aux enjeux sanitaires. Préserver l'aspect sanitaire du territoire, c'est préserver nos exploitations, c'est travailler de manière durable, c'est œuvrer pour l'avenir !

Contact : UNPT - François-Xavier BROUTIN

Tél : + 33 (0) 1.44.69.42.43

Portable : + 33 (0) 6.23.17.40.35

Courriel: fx.broutin@producteursdepommesdeterre.org

Web: www.producteursdepommesdeterre.org